



Assemblée générale

Distr. générale
10 septembre 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-huitième session

13 septembre-1^{er} octobre 2021

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Somalie

Additif

Observations sur les conclusions et/ou recommandations, engagements et réponses de l'État ayant fait l'objet de l'Examen

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Les recommandations ci-après seront examinées par la République fédérale de Somalie, qui donnera une réponse en temps voulu, au plus tard à la quarante-huitième session du Conseil des droits de l'homme.

<i>Numéro de la recommandation</i>	<i>Acceptée ou notée</i>	<i>Observation</i>
1.	Acceptée	
2.	Acceptée	
3.	Acceptée	
4.	Acceptée	
5.	Acceptée	
6.	Acceptée	
7.	Acceptée	
8.	Acceptée	
9.	Acceptée	
10.	Acceptée	
11.	Acceptée	
12.	Acceptée	
13.	Acceptée	
14.	Acceptée	
15.	Acceptée	
16.	Acceptée	
17.	Acceptée	
18.	Acceptée	
19.	Acceptée	
20.	Acceptée	
21.	Acceptée	
22.	Acceptée	
23.	Acceptée	
24.	Acceptée	
25.	Acceptée	
26.	Acceptée	
27.	Acceptée	
28.	Acceptée	
29.	Acceptée	
30.	Acceptée	

<i>Numéro de la recommandation</i>	<i>Acceptée ou notée</i>	<i>Observation</i>
31.	Notée	Compte tenu de la situation actuelle d'après conflit en Somalie et de l'accent mis par le Gouvernement sur la consolidation et la relance de la paix et de la sécurité, il n'est pas possible pour la Somalie d'accepter cette recommandation.
32.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 31.
33.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 31.
34.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 31.
35.	Acceptée	
36.	Notée	La Somalie n'est pas prête pour un débat de société sur l'abolition de la peine de mort, particulièrement dans la phase actuelle d'édification de l'État et de relèvement après le conflit.
37.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
38.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
39.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
40.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
41.	Acceptée	
42.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
43.	Acceptée	
44.	Acceptée	
45.	Acceptée	
46.	Acceptée	
47.	Acceptée	
48.	Acceptée	
49.	Acceptée	
50.	Acceptée	
51.	Acceptée	
52.	Acceptée	
53.	Acceptée	
54.	Acceptée	
55.	Acceptée	
56.	Acceptée	
57.	Acceptée	
58.	Acceptée	
59.	Acceptée	

<i>Numéro de la recommandation</i>	<i>Acceptée ou notée</i>	<i>Observation</i>
60.	Acceptée	
61.	Acceptée	
62.	Acceptée	
63.	Acceptée	
64.	Acceptée	
65.	Acceptée	
66.	Acceptée	
67.	Acceptée	
68.	Acceptée	
69.	Acceptée	
70.	Acceptée	
71.	Notée	Toute la législation somalienne, y compris la Constitution, doit être entièrement conforme à la charia. Le principe mis en avant dans cette recommandation est contraire à la charia. Par conséquent, une recommandation telle que celle-ci ne peut être acceptée par la Somalie.
72.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 71.
73.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 71.
74.	Acceptée	
75.	Acceptée	
76.	Acceptée	
77.	Acceptée	
78.	Acceptée	
79.	Acceptée	
80.	Acceptée	
81.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
82.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
83.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
84.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
85.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
86.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
87.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
88.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
89.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
90.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.

<i>Numéro de la recommandation</i>	<i>Acceptée ou notée</i>	<i>Observation</i>
91.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 36.
92.	Acceptée	
93.	Acceptée	
94.	Acceptée	
95.	Acceptée	
96.	Acceptée	
97.	Acceptée	
98.	Acceptée	
99.	Acceptée	
100.	Acceptée	
101.	Acceptée	
102.	Acceptée	
103.	Acceptée	
104.	Acceptée	
105.	Notée	La Somalie n'approuve pas l'utilisation du mot « corrompus » dans cette recommandation. Par conséquent, elle prend note de la recommandation mais ne l'accepte pas.
106.	Acceptée	
107.	Acceptée	
108.	Acceptée	
109.	Acceptée	
110.	Acceptée	
111.	Acceptée	
112.	Acceptée	
113.	Acceptée	
114.	Acceptée	
115.	Acceptée	
116.	Acceptée	
117.	Acceptée	
118.	Acceptée	
119.	Acceptée	
120.	Acceptée	
121.	Acceptée	
122.	Acceptée	

<i>Numéro de la recommandation</i>	<i>Acceptée ou notée</i>	<i>Observation</i>
123.	Acceptée	
124.	Acceptée	
125.	Acceptée	
126.	Acceptée	
127.	Acceptée	
128.	Acceptée	
129.	Acceptée	
130.	Acceptée	
131.	Acceptée	
132.	Acceptée	
133.	Acceptée	
134.	Acceptée	
135.	Acceptée	
136.	Acceptée	
137.	Acceptée	
138.	Acceptée	
139.	Acceptée	
140.	Acceptée	
141.	Acceptée	
142.	Acceptée	
143.	Acceptée	
144.	Notée	Voir l'observation concernant la recommandation n° 71.
145.	Acceptée	
146.	Notée	Cette recommandation est contraire à la charia. La Somalie ne peut donc pas l'accepter.
147.	Acceptée	
148.	Acceptée	
149.	Acceptée	
150.	Acceptée	
151.	Acceptée	
152.	Acceptée	
153.	Acceptée	
154.	Acceptée	
155.	Acceptée	

<i>Numéro de la recommandation</i>	<i>Acceptée ou notée</i>	<i>Observation</i>
156.	Acceptée	
157.	Acceptée	
158.	Acceptée	
159.	Acceptée	
160.	Acceptée	
161.	Acceptée	
162.	Acceptée	
163.	Acceptée	
164.	Acceptée	
165.	Acceptée	
166.	Acceptée	
167.	Acceptée	
168.	Acceptée	
169.	Acceptée	
170.	Acceptée	
171.	Acceptée	
172.	Acceptée	
173.	Acceptée	
174.	Acceptée	
175.	Acceptée	
176.	Acceptée	
177.	Acceptée	
178.	Acceptée	
179.	Acceptée	
180.	Acceptée	
181.	Acceptée	
182.	Acceptée	
183.	Acceptée	
184.	Acceptée	
185.	Acceptée	
186.	Acceptée	
187.	Acceptée	
188.	Acceptée	
189.	Acceptée	

<i>Numéro de la recommandation</i>	<i>Acceptée ou notée</i>	<i>Observation</i>
190.	Acceptée	
191.	Acceptée	
192.	Acceptée	
193.	Acceptée	
194.	Acceptée	
195.	Acceptée	
196.	Acceptée	
197.	Acceptée	
198.	Acceptée	
199.	Acceptée	
200.	Acceptée	
201.	Acceptée	
202.	Acceptée	
203.	Acceptée	
204.	Acceptée	
205.	Acceptée	
206.	Acceptée	
207.	Acceptée	
208.	Acceptée	
209.	Acceptée	
210.	Acceptée	
211.	Acceptée	
212.	Acceptée	
213.	Acceptée	
214.	Acceptée	
215.	Acceptée	
216.	Acceptée	
217.	Acceptée	
218.	Acceptée	
219.	Acceptée	
220.	Acceptée	
221.	Acceptée	
222.	Acceptée	
223.	Acceptée	

<i>Numéro de la recommandation</i>	<i>Acceptée ou notée</i>	<i>Observation</i>
224.	Acceptée	
225.	Acceptée	
226.	Acceptée	
227.	Acceptée	
228.	Acceptée	
229.	Acceptée	
230.	Acceptée	
231.	Acceptée	
232.	Acceptée	
233.	Acceptée	
234.	Acceptée	
235.	Acceptée	
236.	Acceptée	
237.	Acceptée	
238.	Acceptée	
239.	Acceptée	
240.	Acceptée	
241.	Acceptée	
242.	Acceptée	
243.	Acceptée	
244.	Acceptée	
245.	Acceptée	
246.	Acceptée	
247.	Acceptée	
248.	Acceptée	
249.	Acceptée	
250.	Acceptée	
251.	Acceptée	
252.	Acceptée	
253.	Acceptée	
254.	Acceptée	
255.	Acceptée	
256.	Acceptée	
257.	Acceptée	

<i>Numéro de la recommandation</i>	<i>Acceptée ou notée</i>	<i>Observation</i>
258.	Acceptée	
259.	Acceptée	
260.	Acceptée	
261.	Acceptée	
262.	Acceptée	
263.	Acceptée	
264.	Acceptée	
265.	Acceptée	
266.	Acceptée	
267.	Acceptée	
268.	Acceptée	
269.	Acceptée	
270.	Acceptée	
271.	Acceptée	
272.	Acceptée	
273.	Acceptée	